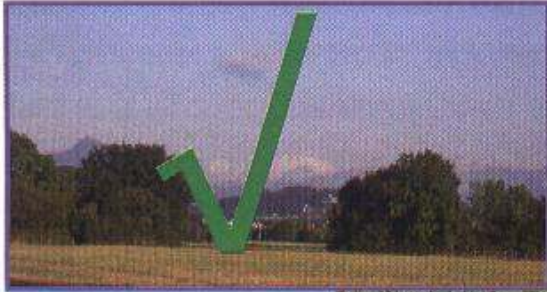


Association



Bien vivre à Puplinge



Pour l'avenir de Puplinge, jouons les bonnes cartes !

Les projets d'urbanisation des périmètres "**Mon-Idee**" et "**Grands-Prés**", situés exclusivement sur la Commune de Puplinge, sont toujours une préoccupation majeure de l'Association.

Toutefois, depuis les élections cantonales de l'automne 2005, ces deux dossiers ne sont pas actuellement prioritaires. Les instances cantonales concentrent leurs efforts et continuent leurs négociations sur le projet d'aménagement des "**Communaux d'Ambilly**" situé sur la Commune de Thônex.



Boîte Postale 20 - CH-1241 Puplinge

Internet : www.bvap.org - Courriel : bvap41@yahoo.fr

www.bvap.org

D'après les déclarations officielles et les différents articles parus dans la presse, la volonté du Conseil d'Etat est de construire, dans les plus brefs délais, des logements sur des parcelles déjà disponibles. Cela le dispensera d'entamer des procédures toujours très longues pour le déclassement de terrains agricoles.

D'ailleurs de nombreux terrains ont été répertoriés dans le Canton - par exemple "**La Praille**" - où des constructions pourraient s'édifier sans trop de difficultés.

Les Autorités cantonales auraient-elles enfin compris qu'il ne faut pas construire la ville à la campagne ?

Ce qui précède peut nous tranquilliser quelque peu mais il faut néanmoins rester vigilant et suivre très attentivement ces projets d'aménagements des périmètres "**Mon-Idee**" et "**Grands-Prés**".

Nous sommes aussi préoccupés par l'aménagement général de notre Commune pour que celle-ci, à long terme, se développe harmonieusement et reste agréable à vivre. Les Autorités communales ont mandaté un urbaniste pour établir, selon la loi fédérale, un Plan Directeur Communal. Nous sommes très heureux que, dans un souci d'ouverture, elles aient associé l'ABVAP à cette étude et qu'il soit tenu compte de nos remarques.

Un autre problème important doit aussi retenir notre attention et nous interpeller fortement, c'est celui des aménagements immobiliers le long du Foron, sur territoire français. La réalisation en cours dite "**Moulins Gaud**" - située devant l'entrée du magasin Leclerc - en est la parfaite illustration. Actuellement, la première tranche de cette promotion réalise 89 logements; la 2ème étape en prévoit encore 351 ce qui donne un total de 440 logements d'ici 2010 soit plus de 1'200 habitants !!!

D'autre part, si l'Etat français, pour éviter les inondations du Foron, réalise son projet d'un énorme bassin de rétention près de Juvigny (bassin de Marsaz) cela aura pour effet de permettre l'extension des

constructions en aval de ce bassin sur des zones actuellement classées "inondables". Le projet "**Mon-Idee**" deviendrait, de ce fait, également réalisable.

Nous ne pouvons pas empêcher des réalisations immobilières sur le territoire français, mais heureusement que les Autorités de Puplinge s'inquiètent sérieusement, et dès maintenant, des nuisances de circulation que notre Commune ne manquera pas de subir.

Ces futures constructions vont générer un afflux supplémentaire des véhicules des pendulaires qui vont passer de France en Suisse, et vice-versa, en transitant inmanquablement par Puplinge pour rejoindre leurs lieux de travail. Notre Commune doit tout mettre en œuvre pour ne pas subir ces nuisances supplémentaires en n'acceptant pas par exemple : l'élargissement de la route de Cornière ou la création d'une route supplémentaire le long du Foron. Sur ces deux derniers points les Autorités communales sont formellement opposées à ces réalisations.

Les Communes Arve et Lac ont également fait établir une étude de circulation qui a été accueillie favorablement par le Conseil d'Etat. Ce document fixe différents objectifs soit :

- des mesures de modération du trafic dans les villages,
- une ouverture plus tardive des douanes le matin,
- le développement et l'extension des lignes TPG,
- aucun déclassement ou projet d'envergure sans que l'Etat ait mis en service des transports publics performants pour le secteur concerné.

En conclusion, notre Association a encore beaucoup de travail et va œuvrer efficacement pour que Puplinge reste un lieu agréable à vivre en essayant, de concert avec les Autorités communales, de trouver des solutions qui donnent satisfaction à tous les Puplingeois.

Nous aurons l'occasion d'en discuter lors de l'Assemblée Générale de l'Association qui se tiendra le 8 mars prochain à 20:15, à la salle de rythmique, à laquelle vous êtes cordialement invités.



Association

Bien vivre à Puplinge

Demande d'adhésion

Je soussigné(e), M , Mme , Mlle

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Lieu :

Tél. :

Portable :

Fax :

Email :

demande d'adhérer à l'Association
BIEN VIVRE A PUPLINGE

Je souhaite recevoir les statuts : oui non

Le :

Signature :

Association BIEN VIVRE A PUPLINGE - CP 20 - 1241 PUPLINGE

Compte: Banque Raiffeisen 919637.26 clearing 80188 CCP 12-6616-4
IBAN CH 27 80 18 8000 0919 63726

Cotisation 2006 : Fr. 20.-/membre, Fr. 40.-/couple